

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011

Date de convocation : 04.04.11

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mmes SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. GATINEAU, GIRAUX

Absents : Mme LAFOND, M. DAUNAS, DUPONT,

Secrétaire de séance : Mme SAUZÉ

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Mars 2011

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2011.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur de ROUX laisse la présidence de la séance à Madame CHARRIER, en vue de la présentation du Compte administratif 2010 du Budget principal et des budgets annexes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Madame CHARRIER donne lecture du compte administratif 2010 par chapitre, en dépenses et en recettes. (Cf. Vue d'ensemble en annexe)

En fonctionnement,

Les dépenses se sont élevées à	2 261 720.80
Les Recettes à	2 461 069.00
Laissant apparaître un excédent de	199 348.20
Report du Résultat de l'exercice antérieur	186 099.91
Soit un RESULTAT DE CLOTURE 2010	385 448.11

En Investissement,

Les dépenses se sont élevées à	781 929.75
Les recettes à	859 754.92
Laissant apparaître un résultat d'investissement de	77 825.17
Report du résultat antérieur	- 282 469.02
Soit un RESULTAT DE CLOTURE 2010	- 204 643.85

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 19 voix et une abstention, approuve le compte administratif 2010 du budget principal qui vient de lui être présenté.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2010 du Receveur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Avant de présenter le budget, Mme CHARRIER indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat.

Le compte administratif 2010 présente un excédent de fonctionnement de 385 448.11 € et fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à - 204 643.85 € entraînant un besoin de financement.

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 114 256.51 et en Recettes à 65 000 € nécessitant un besoin de financement de 49 256.51€.

Il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour 253 900.36 €

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 131 547.75 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil la réforme qui a bouleversé la fiscalité directe locale puisque la Taxe professionnelle a été supprimée et a été remplacée par la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Les communes d'une part se voient transférer le produit de la taxe d'habitation perçu par le Département et d'autre part perçoivent la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Cette réforme nationale a entraîné des modifications sur les taux communaux.

Ainsi le taux communal 2010 de la taxe d'habitation de 11.66 a été « rebasé » et porté à 19.42 afin de tenir compte de la part départementale appliquée en 2010 sur le territoire de la commune et des frais de gestion auparavant perçue par l'Etat.

De même, le taux communal 2010 du Foncier non bâti de 43.25 a été « rebasé » et porté à 45.35.

Un fonds de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) a été instauré afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après réforme. Ce fonds est alimenté par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. De ce fait, pour alimenter ce fonds, l'Etat prélèvera sur les ressources fiscales de la Commune, la somme de 264 740 €.

Monsieur de ROUX présente l'état des taxes notifié par La Direction des Finances.

	se Imposition 2010	se imposition 2011	aux communal 2010	TAUX rebasés avec taux dptal	Produit Fiscal 2011
Taxes :					
d'Habitat°	3 370 351	3 610 000	11.66	19.42	701 062
Foncier bâti	2 380 198	2 476 000	20.24	20.24	501 142
Foncier non bâti	113 495	115 700	43.25	45.35	52 470
CFE	215 423	217 000		22.78	49 433
					1 304 107

	Taux moyens communaux 2010 au niveau		Taux plafonds 2011
	National	Départemental	
Taxes :			
D'Habitat°	23.54	20.27	58.85
Foncier bâti	19.67	24.87	62.18
Foncier non bâti	48.18	52.98	132.45
C.F.E.	25.22	>>>>	50.44

Monsieur de ROUX propose de maintenir les taux communaux tels qui ont été notifiés.

Le contribuable sur sa feuille d'impôts verra des taux communaux augmentés mais le taux départemental n'apparaîtra plus.

Le produit fiscal attendu s'élève à 1 304 107 € dans lequel est incluse la somme de 264 740 € qui sera prélevée pour être versée au fonds du GIR.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

BUDGET 2011

Madame CHARRIER présente la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 865 461.00 €** (Cf. annexe).

- En dépenses

- 011 – Charges à caractère général

Les postes en augmentation sont les suivants :

611 - Contrats, prestations de service (SMICTOM, C.A.T. St Savinien pour entretien espaces verts, ...)

61521 – Entretien de terrains (terrains de foot)

61522 – Entretien de bâtiments (travaux à la maison éclusière, immeuble Veillon)

61523 – Entretien voies et réseaux

6226 – Honoraires (Frais d'avocat litige déchetterie)

Il convient de noter la baisse intervenue sur les contrats d'assurances à la suite de la consultation qui a été réalisée.

Montant total des charges à caractère général : 810 850 € en hausse par rapport au budget précédent de 787 850 €.

- 012 – Charges de personnel

Montant total des charges de personnel : 1 162 720 €, stable par rapport à 2010 (1 162 204 €)

- 65 – Autres Charges de gestion courante

Montant total des autres charges de gestion courante : 274 400 € en baisse par rapport à 2010 (348 340 €)

- 66 – Charges financières

Montant total des charges financières : 117 400 € en baisse par rapport à 2010

(121 100 €)

023 – Virement à la Section d'investissement : 131 547 € au lieu de 186 099 € en 2010.

- En recettes

Au 002 – Résultat reporté : 186 099 € au lieu de 424 640 en 2010

013- Atténuation de charges : Il s'agit des remboursements intervenant lors des arrêts maladie du personnel communal. (35 000 €)

70 – Produits des Services

Il s'agit entre autres de la Redevance des Ordures Ménagères et du produit des repas des cantines scolaires.

Le total du chapitre est de 345 410 € au lieu de 329 630 € en 2010.

73 – Impôts et taxes

7311 – Contributions directes : 1 310 520 €

Le total du Chapitre est de 1 437 030 au lieu de 1 201 272 € en 2010)

74 - Dotations et Participations

Le total du Chapitre est de 805 374 € au lieu de 725 630 € en 2010

75 – Autres produits de gestion

Total du Chapitre : 75 000 € au lieu de 60 000 € en 2010.

76 - Produits financiers :

768 – Autres produits financiers : 100 €

77 – Produits exceptionnels

Le total du chapitre est de 36 000 €

Madame CHARRIER souligne que le virement à la section d'investissement d'un montant de 209 651 € ne couvre pas le remboursement en capital des emprunts (313 500 €) et que pour ce faire, il est nécessaire de prélever sur les recettes d'investissement.

Section d'Investissement

Madame CHARRIER présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 103 701.36 €** (Cf. tableau).

En dépenses

Le montant total des reports répartis sur l'ensemble des programmes s'élève à 114 256.51 €.

Le montant des dépenses nouvelles s'élève à 989 444.85 €.

Madame CHARRIER présente les différents programmes d'investissement.

- Opérations non affectées,

Sont inscrits le résultat reporté (204 843.85 €) les remboursements des emprunts en capital d'un montant de 299 000 € et de 13 000 €, des cautions (1500 €), et les subventions d'équipements personnalisés (41 000 €)

119 – Acquisition des terrains : en report 1700.88 € et 775.01 €

227 – Acquisition matériel

2182 - Matériel de transport en report 10 000 €

2183 - Serveur mairie : 10 000 €

2184 – Mobilier : 4 950 €

232 -2188 – Achat bacs OM : 3 000 €

233-2188 - Abribus : 3 000 €

2315 – 198 – Aménagement trottoirs du Portail en report 74 880.62 €

2315 – 228 -- voirie : 25 800 € en report et 237 500 € en propositions nouvelles

2315 -231 – Parking salle et ateliers : 80 000 €

2031 – 234 – Aménagement Abbé Vieuille : 55 000 €

2031-235 – Aménagement ZA les Croisières : 15 000 €

– Aménagement Carrefour La Tonnelle : 46 744 €

21318-236 – chauffage Salle omnisports : 8 000 €

Recettes

Le montant total des reports s'élève à 65 000 €.

En propositions nouvelles,

- Opérations non affectées :

Virement de la section de Fonctionnement, (209 651 €)

amortissement collège A. d'Aubigné, Fonds de compensation TVA, Taxe Locale d'Équipement, subventions en annuités, produits de cession, vente des terrains et maison rue Abbé Vieuille, les 7 Journaux,)

- Aux programmes :

211 – participation de la SEMIS au bassin d'orage : 65 000 € en report

231 – Subvention du Département pour le parking de la salle et des ateliers (18 000 €).

Madame CHARRIER souligne que cette année encore, la Commune n'emprunte pas et que l'emprunt voirie réalisé traditionnellement n'a pas été inscrit.

Monsieur RICHON indique qu'il faudra aussi fournir cet effort en 2012

Monsieur de ROUX rappelle l'endettement de la commune.

Année	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2011	424 226	114 007	310 219	2 769 443
2012	420 816	100 843	319 973	2 459 224
2013	414 613	87 236	327 377	2 139 251
2014	346 215	73 826	272 389	1 811 874

Il constate une réelle baisse du remboursement de la dette en 2014. Il indique que la baisse des intérêts (section de fonctionnement) permettra d'augmenter le virement à la section d'investissement.

Monsieur NAUD demande ce que l'adhésion à la CDC du Pays Buriaud va changer au point de vue financier.

Monsieur de ROUX indique que le transfert de certaines compétences entraîne aussi le transfert des dépenses correspondantes.

Ainsi, par exemple, le Projet Éducatif Local qui entre dans le champ des compétences de la CDC entraînera la prise en charge en toute ou partie du salaire de l'animateur communal par la CDC.

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le budget qui vient de lui être présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget principal de la Commune.

BUDGET ANNEXE IMMEUBLE ALIENOR D'AQUITAINE

Monsieur RICHON présente le compte administratif 2010 et le budget 2011 de l'immeuble Aliénor d'Aquitaine.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à	18 644.50 €
Les Recettes à	24 890.48 €
Résultat de fonctionnement	6 245.98 €
Report résultat exercice antérieur	12 759.35 €
Laissant apparaître un excédent de	19 005.33 €

En Investissement, Les dépenses se sont élevées à	292.90 €
Les Recettes à	522.61 €
Résultat d'investissement 2010	229.71 €
Report résultat antérieur	- 218.82 €
Laissant apparaître un excédent de	10.89 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 19 voix et une abstention, approuve le compte administratif 2010 du Budget Annexe Immeuble Aliénor d'Aquitaine..

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Il est conforme au Compte Administratif 2010 qui vient d'être présenté.
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2010 du Receveur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif 2010 présente un excédent de fonctionnement de **19 005.33 €** et fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 10.89 € n'entraînant pas de besoin de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considère qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat.

BUDGET 2011

En Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 39 205 €.

En Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1010 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, vote le budget annexe de l'immeuble Aliénor d'Aquitaine.

VENTE MAISON RUE ABBÉ VIEUILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait acheté, Rue Abbé Vieuille, la propriété de M.Mme PICHARD Michel sur laquelle est implantée une maison d'habitation.

Il indique que la Commune a mis en vente cette maison cadastrée AY 353 après avoir obtenu l'avis des services de France Domaine qui ont évalué cet immeuble à 160 000 €.

La Commune a reçu une proposition d'achat pour un montant de 155 000 € soit un prix légèrement inférieur à l'estimation des domaines.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter cette cession au prix de 155 000 € et à l'autoriser à signer l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la vente au prix de 155 000 € de la maison cadastrée AY 353, située rue Abbé Vieuille et autorise le Maire à signer l'acte de cession à intervenir

VENTE DES TERRAINS RUE ABBÉ VIEUILLE

Monsieur de ROUX rappelle la délibération en date du 7 Mars dernier par laquelle le Conseil Municipal autorisait la vente des terrains sis Rue Abbé Vieuille, estimés par les services de France Domaine à 40 € le m².

Terrain N°1 - cadastré AY 355 (397 m²) et AZ 542 (93 m²) soit 490 m²

Terrain N° 2 - cadastré AY 356 (274 m²), AZ 543 (80m²), AZ 545 (8 m²), AZ 547 (38m²) soit 400 m².

Terrain N°3 - AZ 544 (82 m²) et AZ 546 (327m²), soit 409 m².

Il convient de préciser que ces ventes ne sont pas assujetties à la TVA dans la mesure où elles n'ont nécessité aucuns travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la vente de ces terrains au prix de 40 € le m², précise que ces ventes ne sont pas assujetties à la TVA et autorise le Maire à signer les actes de cession et toutes pièces à intervenir.

MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme qui a été réalisé en 2006.

Il convient toutefois de procéder à une modification de ce P.L.U. en raison de :

- la mise en conformité du règlement du PLU approuvé le 30 Octobre 2006 avec celui du PPRIn approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 31 Décembre 2009,
- la nécessité de modifier la zone à urbaniser AU(d) de 8Ha, spécifiquement dédiée à l'accueil d'un hôtel couplé à une résidence pour personnes âgées, dont la faisabilité s'est révélé négative, permettant ainsi de libérer la zone à urbaniser AU à l'habitat traditionnel conformément au Documents d'Orientations d'Aménagements.
- la nécessité de mieux desservir l'habitat isolé identifié dans la Zone N de la « Petite Bauche », dans ce secteur où il est trop contraint.
- la modification du règlement de la zone Aux afin de porter la hauteur absolue des constructions principales à usage industriel et artisanal de 10 mètres à 13 mètres afin de répondre aux demandes des entreprises.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme sur la commune portant sur les points précités et mandate Monsieur le Maire en vue de réaliser les démarches nécessaires.

SUBVENTION AUX ALSH « LES COCCINELLES » et « LA SOURIS VERTE »

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que l'enveloppe globale et la répartition prévisionnelle des subventions sont inscrites au Budget 2011.

Il est cependant nécessaire d'entériner le montant des subventions par une délibération.

Il propose d'allouer pour l'année 2011, aux associations ALSH, les subventions suivantes :

- | | |
|----------------------------|----------|
| - CLSH Les Coccinelles | 85 000 € |
| - Garderie La Souris verte | 30 000 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

SUBVENTION POUR CLASSE DE DECOUVERTE - ECOLE PASTEUR

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération du 6 Décembre dernier, il avait été décidé d'allouer une subvention de 195 € à l'Ecole Pasteur afin de financer la classe de découverte des enfants de GS et CE2, organisée du 4 au 8

Avril à AUBETERRE dans le cadre de son projet pédagogique sur la faune et la flore.

Cependant, cette subvention s'avère insuffisante ; Il propose donc d'attribuer un complément de 505 € afin de porter la subvention à 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 505 € à l'Ecole Pasteur pour le financement de la Classe de découverte.

MARCHE FERMIER – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur de ROUX rappelle que la 6^{ème} Edition du Marché Fermier organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Saintonge Romane aura lieu le Jeudi 28 Juillet 2011 à partir de 19 heures, sur le Communal en bordure de Charente.

La Commune qui a la charge de l'animation a retenu le spectacle présenté par le COLLECTIF GONZO « Ets Morel et Morel ». Madame FALLOURD précise qu'il s'agit d'un spectacle d'art de la rue.

Il propose de solliciter une subvention auprès de la Région (2000 €) dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable, par l'intermédiaire du Pays de la Saintonge Romane, en vue de financer cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 4 360 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget prévisionnel du Marché Fermier et sollicite en vue du financement de cette manifestation, une subvention de la Saintonge Romane dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable.

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que la Commune de Chaniers a décidé de confier au Syndicat des Eaux la réalisation des travaux suivants :

Extension du réseau d'assainissement – Rue Abbé Vieuille - Programme 2011.2 (Etude définition SOCAMA) d'un montant de 1500 € HT.

Il convient donc de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le Syndicat des Eaux.

REMBOURSEMENT PAR LES ASSURANCES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil les dommages occasionnés à l'abribus situé aux Métrelles, par un tiers identifié le 28 Février dernier.

Il indique que la compagnie adverse MACIF a procédé au remboursement de la somme de 3010.38 € correspondant au devis présenté.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement proposé par la MACIF.

QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL COMMUNAL- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur de ROUX indique que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion lors de sa réunion du 29 Mars a émis un avis favorable à

l'avancement au grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe de M. Alexandre GIRAUD, à la suite de la réussite à l'examen professionnel.

Il propose de modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 15 Mai 2011 (respect des règles de publicité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau des effectifs proposée.

DON A L'EETAA de SAINTES

Monsieur de ROUX indique que la traditionnelle remise des prix de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722 se déroulera à Saintes le 27 Juillet 2011.

Il fait part au Conseil de la demande présentée par le Commandant de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Saintes en vue de l'obtention d'un don afin de financer ces prix.

Monsieur HANNIER précise que le premier prix est celui du Président de la République.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer un don de 170 € à l'E.E.T.A.A. de SAINTES en vue de la remise des prix.

SALON DU LIVRE

Monsieur de ROUX rappelle que lors de la séance du 28 Mars dernier, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour le remboursement des frais de déplacement de certains auteurs et intervenants.

Il convient à présent de se prononcer sur la prise en charge des frais d'hébergement de ces participants.

Monsieur GODARD tient à souligner que « La Lézardière » Chambres d'hôtes à Courcoury et Brithôtel de Saintes ont offert chacun 2 nuitées gratuites.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, décide la prise en charge des frais d'hébergement de certains participants au Salon du Livre.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Madame MAUREL fait part au Conseil de la réclamation de Monsieur COUDIN, demeurant Chemin du Pin, au sujet de l'état de dégradation de ce chemin.

Monsieur FOURRÉ indique qu'il a en effet constaté que lors de forts abats d'eau, la chaussée est ravinée.

Monsieur GRAVELLE est chargé de s'occuper de cette affaire.

- Monsieur GRAVELLE indique qu'il a constaté que le propriétaire du Moulin de Coran, lors de la réfection de ses locaux a empiété sur le domaine public. Il précise que ce chemin communal est emprunté par le sentier de randonnée.

- CDC PAYS BURIAUD : Monsieur de ROUX indique qu'une première réunion a eu lieu avec Monsieur FOUGERAT, Président de la CDC du Pays Buriaud et les secrétaires afin de discuter des compétences qui seront transférées à la CDC.

Il a été proposé dans un premier temps de constituer pour chaque compétence les commissions de travail qui seront composées de deux délégués pour chaque entité.

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer :

- Projet Educatif Local – Accueil de loisirs
Mme MICHAUD – M. HANNIER – Mme CHARRIER
- Equipements Sportifs – Culturels
M. PANNAUD – M. MACHEFERT
- Collecte et Traitement des Ordures Ménagères
M. FOURRÉ – M.HANNIER – Mme CHARRIER
- Equipements Touristiques Fluviaux
M. GRAVELLE – M. GODARD
- Voirie d'Intérêt Communautaire
M. GRAVELLE – M. GATINEAU
- Création Zones Artisanales
Mme MAUREL – M. GRAVELLE
- Chantier d'Insertion
Mme MONTALESCOT – M. FOURRÉ
- Travaux Hydrauliques (Coran)
M. GRAVELLE – M. FOURRÉ

Monsieur de ROUX indique qu'il convient d'attendre avant de commencer les réunions de travail que les communes de la CDC du Pays Buriaud se soient prononcées sur l'adhésion de Chaniers.

Monsieur NAUD demande s'il ne serait pas judicieux de réaliser des réunions d'information.

Monsieur de ROUX rappelle qu'à la suite des discussions infructueuses avec la CDC de SAINTES, il a fallu se décider rapidement compte tenu des délais impartis ce qui n'a pas permis de débattre publiquement du projet d'adhésion. Il souligne que dans son éditorial du dernier bulletin municipal il a expliqué clairement les faits.

Monsieur RICHON propose que des réunions d'information soient réalisées lorsque l'on aura davantage avancé sur les projets.

Monsieur de ROUX indique que des réunions thématiques pourront alors être réalisées comme par exemple sur le Projet Educatif Local qui concerne tous les enfants.

- Services techniques :

M. HANNIER demande que les services techniques nettoient la cale de mise à l'eau en bordure de Charente.

Monsieur de ROUX indique qu'il essaye de mobiliser l'équipe technique pour commencer une campagne d'entretien de la voirie.

Madame FALLOURD rappelle que les employés communaux doivent procéder à la mise en place de la Fête des Fleurs à la fin du mois.

La séance est levée à 23 h 25

La Secrétaire de Séance

Béatrice SAUZÉ